ANNEXE 25

Nos références à rappeler : ***URB/874.1-21.181***

URBANISME
AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme de constructions groupée.
Le demandeur est : I-DYLE Construct S.A. représentée par Monsieur Renaud NAIKEN dont les bureaux se trouvent à 1301 Bierges, Rue de Champles 50
Le terrain concerné est situé à 1471 Loupoigne, Rue de la Grande Aigrette et Chemin des Grign' Dints et cadastré division 6, section C n°235Y.

Le projet consiste en : Construction de quatre lots d'habitations unifamiliale avec au total 20 maisons et présente les caractéristiques suivantes : construction de 4 ensembles de maisons d'habitations unifamiliales : un groupe de 4 maisons, un de 7 maisons, un de 6 maisons et un de 3 maisons + carports +locaux compteurs extérieurs +abords + emplacements de parking. Gabarit R+1+T. Hauteur à la corniche de 5,76m. Matériaux : briques de ton rouge-brun, enduit de ton clair, tuiles de ton gris anthracite.

Le projet est soumis à « annonce de projet » pour le motif suivant : Application de l'article D. IV 40 du CoDT : Le projet s'écarte des prescriptions du permis d'urbanisation en ce qui concerne :
- Implantation des habitations du lot L en retrait du front de bâtisse obligatoire (7.2.2.3) ;
- Local vélos et zone de collecte de poubelles en zone d'espace vert communautaire (7.3.3) ;
- hauteur des carports et des édicules compteurs et vélo (7.2.3.2.3/7.2.3.3.2).

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal, du **08 mars 2022 au 23 mars 2022**

- soit par courrier ordinaire daté et signé (Espace 2000, n°3 à 1470 Genappe),
- soit par courriel identifié et daté (info@genappe.be),
- soit par télécopie datée et signée (067/79.42.47).

Le dossier peut être consulté **UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS**, **à partir du 02 mars jusqu'au 23 mars 2022,** à l'Administration communale, Espace 2000 n°3 à 1470 Genappe, service urbanisme, les jours ouvrables.

En outre des explications techniques peuvent être obtenues auprès de l'agent traitant ou du service de l'urbanisme, Espace 2000 n°3 à 1470 Genappe. Agent traitant : Céline Dehombreux - 067/79.42.37 – celine.dehombreux@genappe.be

A Genappe, le 28 février 2022

La Directrice générale,
(sé) M. TOCK

Pour le Bourgmestre empêché,
(sé) S. BURY